



Réunion atelier généalogique

Actes insolites

Bernard Lian
(15/06/2019)

ne vraye

Le Dix et neuvieme Septembre 1740 est Decede a
 l'hospital un pauvre imbecille garçon, na jamais sui
 dire son nom, ny le endroit dou il estoit, age d'environ
 vingt et cinq ans, na veu que le sacrement de la communion
 et a été enseveli Le lendemain 20^{me} dudit mois au mesme lieu
 L'office a été fait par moy vicaire qui me suis signé
 Le chapelain vicaire

il doit ... de ...

Le dix et neuvième septembre 1740 est
décédé à l'hôpital un pauvre imbécile
gascon qui n'a jamais su dire son nom, ni
l'endroit d'ou il était. Agé d'environ 25 ans. Il
n'a reçu que le sacrement de
l'extrémonction et a été enseveli le
lendemain 20ème du dit mois au
« masius ». L'office a été fait par moi vicaire
qui me suis signé.
Lachapelle vicaire

Je soussigné, déclare que pendant l'année mil sept cent
quatrevingt cinq, nous avons publié de trois en trois mois
aux prisons des mesmes paroissiales, l'édit du Roy Henry 2.
du mois de février 1556, et la Déclaration du 25 février
1708. ensemble les arrêts du 3 juillet 1753. 3 janvier
1773, et 12 septembre 1771. Concernant les filles qui
celent leur grossesse, et font nourrir leurs enfans par
moyens de honnetes. en soy de quoy à Bellemont
le 5. janvier 1786. Deneits Curé de Bellemont.

Je soussigné, déclare que pendant l'année 1785, nous avons publié de trois en trois mois, aux prônes des messes paroissiales, l'Edit du Roy Henri 2, du mois de février 1556, et la déclaration du 25 février 1708. Ensemble les arrêts du 3 juillet 1753, 3 janvier 1773 et 12 septembre 1774, concernant les filles qui celent leur grossesse et font mourir leurs enfants par moyens déshonnêtes. En foi de quoi à Bellemont le 5 janvier 1786.
Deneits curé de Bellemont

mort
au
presbitere
Le 1^{er} jour du mois d'Avril est
decedee en cette paroisse une fille cuisiniere du 1^{er}
curé d'arengosse, agée de environ trente cinq ans
appellée janotte et dont on ignore le surnom fille fort
haulte, fort epaisse et fort grasse, après avoir été
confessée et avoir reçu le s^{ac}rement de la sainte eucharistie et le sacrement

L'an 1733 et le 2ème jour d'avril est décédée en cette paroisse, une fille cuisinière du sieur Curé d'Arengosse, âgée d'environ 35 ans, appelée Janotte, et dont on ignore le surnom, fille fort haute, fort épaisse et fort grasse. Après avoir été confessée et avoir reçu le saint viatique et le sacrement.....etc.

M. Barin

Ce jour de Dimanche Cinquiesme de Decembre mil sept cent soixante trois au matin est mort dans notre presente paroisse de Gondrin un homme étranger qui nous a dit s'appeller Jean Telis, être brasseur de profession, être âgé de trente ou trente quatre ans être natif de la paroisse de Galan, être marié depuis environ quatre ans & habitant de Bugueron beyon lequel venant de Bordeaux ou il étoit allé travailler à la construction des boulevards, s'est trouvé atteint de la petite vérole dont il est mort ce matin après que nous fûch parvenu à préalablement entendu sa confession & lui avons fait administrer la S. extreme onction & sur les representations & requisiions à nous faites par M. Barin M. le chanoine & Consul de Gondrin que la malignité qui paroissoit sur le cadavre & l'infetion qu'il causoit exigeoient de procéder incessamment à la sepulture & nous l'avons enterré le soir de ce même jour dans le Cimetiere de notre presente paroisse étant présents à ses obsèques Joseph Couthe & Joseph Baudé marguilliers de notre eglise les quels ont signé avec le S^r Consul & nous

M. Barin Consul Couthe Baudé

Raimond Feutis âgé de dixneuf ans fils de Jean Feutis & d'Elisabeth

Ce jour dimanche cinquième de décembre 1773 au matin est mort dans notre présente paroisse de Gondrin, un homme étranger qui nous a dit s'appeler Jean TELIS, être brassier de profession, être âgé de 34 ans , être natif de la paroisse de Galan, être marié depuis environ 4 ans et habitant Bagnères en Bigorre. Lequel venant de BORDEAUX ou il était allé travailler à l'occasion des vendange, s'est trouvé atteint de la petite vérole dont il est mort ce matin après que nous archiprêtre avons préalablement entendu sa confession et lui